SUCCESSION :

QUELS DOCUMENTS FOURNIR AU NOTAIRE ?

I. Les documents concernant le défunt

Si vous entamez le règlement d'une succession, le notaire vous demandera, avant même votre premier rendez-vous, de rassembler un certain nombre de documents.

État civil	• Acte de **décès** (et non une fiche d'état civil ou un bulletin de décès) • Livret de famille (plusieurs en cas de remariage) • Copie du contrat de mariage • Donation entre époux • **Testament** • Copie du jugement (ou convention) de divorce ou de séparation de corps • Copie du jugement de changement
Biens immobiliers	• Titres de propriété, copies des baux d'habitation, commerciaux ou ruraux, nom et adresse du syndic des immeubles en copropriété
Autres biens	• Véhicules : copie des certificats d'immatriculation (ex-cartes grises) • Retraites et pensions : dernier avis de versement, nom et adresse des caisses de retraite et numéro d'identification du défunt, justificatif des aides sociales (conseil départemental)

Passif	• Copie de la dernière déclaration de revenus • Copie de la dernière déclaration d'ISF ou d'IFI (impôt sur la fortune immobilière) • Copie de la dernière taxe foncière • Copie de la dernière **taxe** d'habitation • Charges de copropriété • Frais de soins et d'hôpital • Toutes les factures à régler au jour du décès ou à l'occasion du décès, même réglées depuis (frais funéraires, eau, électricité, téléphone…)
Donations	• Pour la déclaration fiscale de **succession** : copie des donations, donations-partages, dons manuels enregistrés, effectuées depuis moins de quinze ans • Pour le rapport civil : copie de toutes les donations même effectuées depuis plus de quinze ans (donations, donations-partages, dons manuels…)

II. Les documents concernant les héritiers

État civil	• Mention des professions et adresses postales, numéros de téléphone, adresses courriel • Copie de la carte d'identité • État civil de leurs enfants Et en plus • S'ils sont mariés : copies complètes du livret de famille et du contrat de **mariage** (S'il y en a un) • S'ils sont séparés ou divorcés : copie du jugement (ou convention) de divorce ou de séparation de corps • S'ils sont pacsés : copie de la convention de Pacs

Biens immobiliers	• Titres de propriété, copies des baux d'habitation, commerciaux ou ruraux, nom et adresse du syndic des immeubles en copropriété
Autres biens	• Contrats d'assurance-vie : copie des contrats • Comptes bancaires : nom et adresse des établissements financiers, derniers relevés de comptes bancaires, livrets d'épargne, dernier relevé de compte-titres
Passif	• Copie de la dernière déclaration de revenus • Copie de la dernière déclaration d'ISF ou d'IFI (impôt sur la fortune immobilière) • Copie de la dernière taxe foncière • Copie de la dernière taxe d'habitation • Charges de copropriété • Frais de soins et d'hôpital • Toutes les factures à régler au jour du décès ou à l'occasion du décès, même réglées depuis (frais funéraires, eau, électricité, téléphone…)
Donations	• Pour la déclaration fiscale de **succession** : copie des donations, donations-partages, dons manuels enregistrés, effectuées depuis moins de quinze ans • Pour le rapport civil : copie de toutes les donations même effectuées depuis plus de quinze ans (donations, donations-partages, dons manuels…)

Retrouvez ces infos dans Le Guide de l'héritage et de la succession :

Un numéro complet de 100 pages pour profiter d'informations pratiques pour vous accompagner dans chacune de vos démarches. Quatre séquences correspondant aux grandes étapes du règlement de toute succession : des funérailles à l'ouverture de la succession, les droits de chacun, **le partage**, qui paie quoi ?… En bonus, 12 fiches pratiques présentant les actes pour anticiper sa succession.